

ENVIRONNEMENT / Une nouvelle décision de justice est attendue ces jours-ci

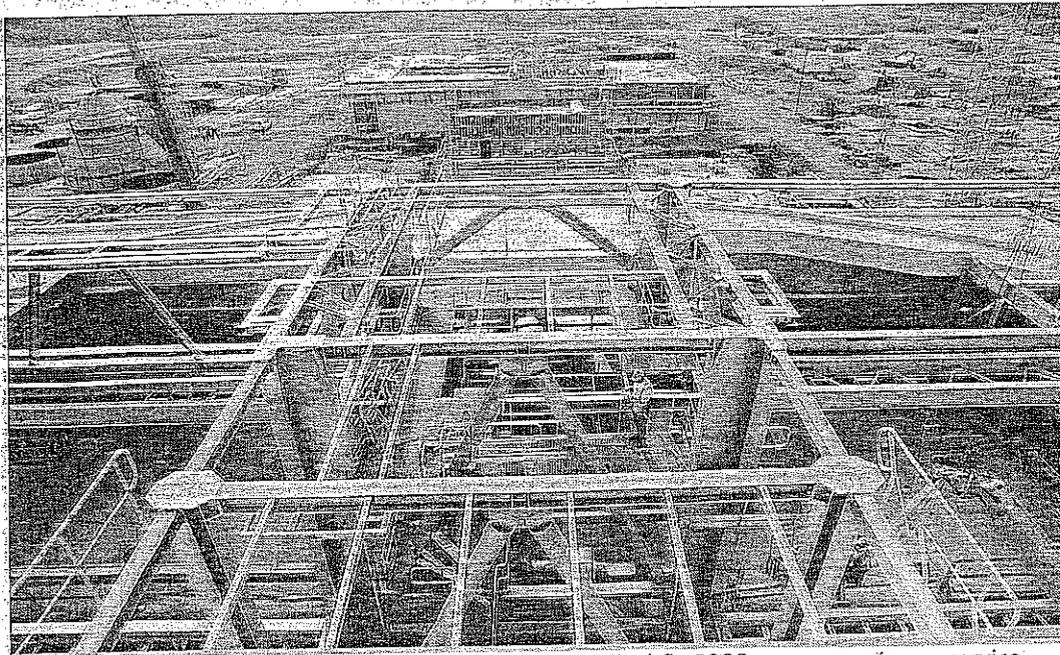
Le chantier de l'incinérateur avance malgré les recours...

Par Laurent Léonard
lleonard@laprovence-presse.fr

Un nouvel épisode est imminent dans le feuilleton du projet d'incinérateur des déchets ménagers que la Communauté urbaine MPM fait construire à Fos-sur-Mer.

Le tribunal administratif pourrait rendre aujourd'hui (ou dans les prochains jours) son jugement sur l'arrêté préfectoral du 12 janvier 2006 autorisant l'exploitation de cette usine de traitement des déchets qui sera gérée par la société Evéré. En pointant une série d'irrégularités, le commissaire du gouvernement s'était prononcé, mi-octobre, pour l'annulation dudit arrêté.

Au total, ce sont "plus de 30 recours" qui ont été déposés par des associations et des riverains contre le projet d'incinérateur, explique l'UMP Robert Assante, adjoint au maire de Marseille et président de la commission déchets à MPM, "25 ont été traités, nous n'en avons



L'incinérateur en chantier à Fos-sur-Mer devrait être livré fin 2008 pour une mise en service début 2009. PHOTO SERGE GUÉRO

perdu que 2 en première instance. La construction se poursuit". Entamé il y a un an, le chantier de 280 millions d'euros (payés par Evéré) devrait être livré fin 2008 pour une mise en fonction début 2009... en principe.

Menacé par les recours,

l'incinérateur l'est aussi, et c'est nouveau, par l'idée d'un moratoire lancée par le candidat PS à la mairie de Marseille Jean-Noël Guérini: "Si je suis élu maire, je proposerai immédiatement un moratoire sur l'incinérateur", a-t-il déclaré cette semaine, revenant sur

ses déclarations de début de campagne.

Une annulation du contrat signifierait de lourdes indemnités pour Evéré (150 millions selon certains)... Mais l'équipe Guérini étudierait toutes les possibilités d'attaquer le contrat devant les tribunaux. ■